

Bulletin communal

ALTENHEIM

Juillet 2018 - N° 36



Dans ce numéro :

Editorial :	2
Extraits des comptes rendus :	3-9
Infos Utiles :	9
Les grands anniversaires :	10
Fête de la Victoire :	11
Etat Civil :	12
Agenda :	12

Mairie d'Altenheim: 15 rue Principale - 67490 ALTENHEIM

☎ : 03 88 70 21 10

✉ : mairie.altenheim@orange.fr

Site internet : www.altenheim.fr



Editorial

Chers habitants d'ALTENHEIM,

Le printemps pluvieux et orageux est derrière nous et a laissé quelques traces. L'assolement concerté et les travaux d'aménagement n'ont malheureusement pas permis d'éviter quelques coulées de boue dans notre commune. Il faut dire que l'intensité des pluies était telle que les ouvrages ont malheureusement vite été saturés et encombrés de divers débris végétaux ne permettant plus l'évacuation convenable des eaux de pluie. Notre situation a tout de même été plus favorable que celle de certaines autres communes voisines qui ont subi elles, de véritables torrents de boues.

Concernant nos travaux communaux, la rampe d'accès de l'église pour les personnes à mobilité réduite est terminée. Cet été elle va être habillée en partie, de grès des Vosges afin qu'elle s'intègre mieux dans son environnement. Le mur qui jouxte le cimetière sera, lui aussi, remplacé par des moellons bosselés en grès des Vosges. Ces travaux seront réalisés par les membres du Conseil Municipal aidés de quelques bénévoles.

J'ai le plaisir aussi de vous annoncer la mise en place du site internet de notre commune : www.altenheim.fr . Ce site a été élaboré avec l'aide de notre communauté de communes du pays de Saverne et sera actualisé par nos services. N'hésitez pas à y faire un tour pour suivre l'actualité de la commune.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter au nom du Conseil Municipal, une très agréable saison estivale.

Le maire,
Mickaël VOLLMAR



Extraits des comptes rendus

Séance du 4 janvier 2018 :

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le besoin d'ouvrir une ligne de trésorerie pour subvenir au besoin de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public par le remplacement des luminaires actuels en luminaires led et les travaux d'accessibilité de l'Eglise. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a validé cette ouverture.

Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action ouest

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé d'approuver le Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Ouest pour la période 2018-2021.

Séance du 20 février 2018 :

Modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Saverne

Le Maire rappelle que l'assemblée communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne avait adopté, en séance du 21 septembre 2017, les nouveaux statuts de l'EPCI visant à harmoniser les compétences suite à la fusion. L'harmonisation statutaire a été entérinée par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017. Monsieur le Préfet avait, toutefois soumis la signature de l'arrêté à l'engagement de la ComCom d'apporter aux statuts, dès le début de l'année 2018, des ajustements mineurs visant à adapter certaines compétences dans leur libellé et leur appartenance à la catégorie des compétences optionnelles ou à la catégorie des compétences supplémentaires.

Dans cet esprit, par délibération du 1er février 2018, le Conseil de Communauté a accepté les adaptations proposées par les services préfectoraux nécessaires des statuts, qui figurent ci-dessous, et qui n'ont effet ni de donner de nouvelle compétence à la ComCom, ni de lui en retirer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et estimant que les compétences transférées ne sont pas suffisantes a décidé de ne pas approuver la modification des statuts.

Révision de l'indemnité à percevoir par l'agent recenseur

Considérant que l'agent recenseur n'a pu réaliser sa mission dans les conditions exigées, mais qu'il a été présent aux deux demi-journées de formation qui se sont déroulées les 4 et 11 janvier 2018 à Monswiller, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé de lui octroyer une indemnité forfaitaire de 75 €.

Convention de rétrocession de la voirie du lotissement « Le clos du laurier »

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la société « LES CONSTRUCTIONS DU BONZAÏ » s'engage à réaliser les voies, les réseaux et les équipements communs du lotissement suivant les règles de l'art et conformément au permis d'aménager, puis de les rétrocéder moyennant l'euro symbolique à la commune. La rétrocession ne se fera qu'après constatation par la Commune d'Altenheim de la bonne réalisation finale des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession moyennant l'euro symbolique, de la voirie, des réseaux et de tous les autres équipements communs du lotissement « Le clos du laurier », sous réserve que le lotisseur respecte les conditions ci-dessus énumérées - notamment l'achèvement et la conformité du lotissement.

Dénomination et numérotation de la rue du lotissement « Le clos du laurier »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé de dénommer la rue du lotissement le « Le clos du laurier » par : **impasse des Cerisiers**. La numérotation suivante sera appliquée aux six lots : les N°1 (le plus proche de la rue de Littenheim), N°3 N°5 N°7 N°9 ET N°11.

Convention de prestations de services entre la communauté de communes du Pays de Saverne et la commune d'Altenheim

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé d'autoriser le Maire à signer la convention de prestation de services en matière d'archivage, ainsi que tous les documents y afférents et d'accepter pour 2018 le tarif d'intervention du service dans le cadre des missions décrites à 15 €/demi-journée et 3,75 € de l'heure.

Numérotation des constructions du terrain MARXER dans la rue de Littenheim et de la construction de Mme KONUTSE Esther dans la rue Principale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé d'attribuer la numérotation du terrain situé au N°10 de la rue de Littenheim, comme suit :

N°10 A premier lot à partir de la route départementale jouxtant la parcelle située au N°8 de la rue de Littenheim.

N°10 B lot situé à l'arrière du lot N°10 A

N°10 C premier lot à partir de la route départementale jouxtant la parcelle située au N°12 de la rue de Littenheim.

N°10 D lot situé à l'arrière du lot N°10 C.

Le Conseil Municipal a également décidé d'attribuer l'adresse N°8 A de la rue Principale, à la construction de la maison d'habitation de Mme KONUTSE Esther.

Séance du 28 mars 2018 :

Compte de gestion de la commune de l'exercice 2017

Monsieur le Maire a donné lecture du compte de gestion de l'an 2017 de la Commune dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et constaté que le compte de gestion de la commune de l'exercice 2017, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative, a été d'accord pour approuver celui-ci.

Adoption du compte administratif communal de l'exercice 2017

Monsieur le Maire a donné lecture du compte administratif communal de l'exercice 2017 puis est sorti de la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. HEITZ Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif de l'an 2017 de la Commune dressé par M. Mickaël VOLLMAR, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif communal. 1° lui a donné acte de la présentation du compte administratif communal de l'an 2017 se résumant comme suit :

Section de fonctionnement.

Mandats émis:	111 392,87 €
Titres émis :	145 399,32 €
Excédent antérieur :	79 691,38 €
Excédent de clôture :	113 697,83 €

Section d'investissement.

Mandats émis :	171 159,16 €
Déficit antérieur :	116 933,79 €
Titres émis :	102 110,07 €
Affectation :	116 933,79 €
Déficit de clôture :	69 049,09 €

2° a voté et arrêté les résultats définitifs. Monsieur le Maire est rentré en séance.

Affectation du résultat de fonctionnement de la commune de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Mickaël VOLLMAR, Maire, après avoir entendu le compte administratif communal de l'an 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 113 697,83 € a affecté 64 318,74 € à l'excédent de fonctionnement reporté (c/002) et 49 379,09 € à l'apurement du déficit (c/1068).

Budget primitif de la commune de l'exercice 2018

Monsieur le Maire a donné lecture du budget primitif communal de l'exercice 2018.

Le conseil délibérant sur les propositions du Maire, a voté le budget primitif se résumant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	185 654,74 €
Recettes :	121 336,00 €
Excédent reporté :	64 318,74 €

Section d'investissement

Dépenses :	76 518,74 €
Restes à réaliser :	55 000,00 €
Déficit reporté :	69 049,09 €
Total des dépenses :	200 567,83 €
Recettes :	76 518,74 €
Affectation :	49 379,09 €
Restes à réaliser :	74 670,00€
Total des recettes :	200 567,83 €

Budget en équilibre.

Décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'année 2017

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que ces taux sont en vigueur depuis le 25 mars 2004

- Pour la taxe d'habitation : **11,96 %**
- Pour la taxe foncière bâtie : **14,00 %**
- Pour la taxe foncière non bâtie : **54,08 %**

Tarifs applicables au columbarium

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal a demandé que les tarifs applicables au columbarium soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la reconduction des tarifs de l'année dernière, soit : 30 ans : 500€, 20 ans : 400€, 15 ans : 300€.

Tarifification des concessions au cimetière communal

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal a demandé que les tarifs des concessions du cimetière communal soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a également reconduit la tarifification de l'année précédente, soit :

Tombes pour adultes :		Tombes pour enfants :	
1 place pendant 15 ans :	45 €	1 place pendant 15 ans :	30 €
1 place pendant 30 ans :	55 €	1 place pendant 30 ans :	40 €
2 places pendant 15 ans :	90 €		
2 places pendant 30 ans :	110 €		
4 places pendant 15 ans :	180 €		
4 places pendant 30 ans :	220 €		
6 places pendant 15 ans :	270 €		
6 places pendant 30 ans :	330 €		

Tarifification des tombes à urnes dans le cimetière communal

Vu la délibération N°043/2013 concernant la mise en place de tombes à urnes ;

Le Conseil Municipal d'Altenheim a délibéré sur les tarifs des tombes à urnes. Les tarifs suivants reconduits ont été validés :

Pour une durée de 30 ans le tarif est de 300 €

Pour une durée de 20 ans le tarif est de 200 €

Pour une durée de 15 ans le tarif est de 150 €.

Réhabilitation du mur du cimetière

Monsieur le Maire informe les conseillers que le mur de l'enceinte de l'Eglise nécessite une cure de jouvence suite aux travaux d'accessibilité qui ont été réalisés sur la parcelle

voisine et qui sont achevés. Pour conserver l'image du patrimoine, la réhabilitation de ce mur en pierres naturelles « grès des Vosges », correspondrait le mieux avec son environnement. Il propose que le Conseil Municipal effectue lui-même les travaux.

Un devis chiffré par la carrière SCHNEIDER de Bust a été élaboré pour un montant de 3 900,00€ HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a accepté les travaux.

Modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Saverne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de Communauté a délibéré une nouvelle fois sur ce sujet le 15 mars 2018, en raison d'une erreur matérielle qui s'était glissée dans la délibération du 1er février 2018. Ainsi, la consultation des Communes doit être recommencée. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et estimant que les compétences transférées ne sont toujours pas suffisantes a décidé de ne pas approuver cette nouvelle modification des statuts.

Sollicitation de la part de deux associations locales « d'Altner band » et la « Fabrique de l'église » pour l'occupation partielle des locaux de l'ancienne école maternelle

Monsieur le Maire expose aux conseillers les courriers de sollicitation des deux associations locales pour une occupation partielle des locaux de l'ancienne école maternelle située dans la rue de Littenheim. Messieurs VOLLMAR et KNOBLOCH respectivement Président et vice-Président se sont absentés du vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé de louer les locaux selon un contrat qui prendra effet le 1er janvier 2019 et qui sera renouvelable par tacite reconduction, de fixer une participation forfaitaire de 100 € à chaque association afin de contribuer aux charges de fonctionnement du bâtiment.

Le Conseil Municipal a également décidé qu'en cas de besoin la Commune se réservait le droit de reprendre les locaux à tout moment.

ATIP - approbation de convention

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la séance du 14 décembre 2017 où le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité d'engager la révision allégée du PLU, il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante :

- La révision allégée N° 1 du PLU de la commune d'Altenheim
- La mission correspondant à 31 demi-journées d'intervention
 - 22 demi-journées en module de base
 - 9 demi-journées en module complémentaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé d'approuver la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme correspondant à 31 demi-journées d'intervention et d'une contribution relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme

Monsieur le Maire informe les conseillers que par courrier préfectoral du 5 février 2018 il a été informé de la répartition du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme. Le concours de la DGD est destiné à soutenir les collectivités territoriales dans la rénovation et la modernisation de leurs documents d'urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a sollicité la subvention de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) auprès de Monsieur le Préfet.

Infos utiles

Permanences de la mairie :

le lundi de 17 heures à 19 heures, le jeudi de 15h à 17h

Mairie : 03.88.70.21.10

Salle polyvalente : 03.88.70.24.22

Maire (Mickaël VOLLMAR) : 06.84.24.42.82

1^{er} adjoint (Jean-Claude HEITZ) : 06.83.36.80.24

2^{ème} adjoint (Daniel KNOBLOCH) : 06.86.88.18.30

3^{ème} adjointe (Murielle WICKER) : 06.82.87.22.25

Infos utiles

Abbé Tim : 03.88.91.41.48

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Pompier : 18

Centre antipoison : 03.88.37.37.37

Dépannage électricité : 03.88.18.74.00

Service des eaux : 03.88.19.97.09 24h/24 et 7 jours/7

Transport à la demande (Comette) : 03.88.71.78.82

La Ruche : 03.88.70.28.77

Les Grands Anniversaires en 2018

Anniversaire avec passage du Maire et des Adjointes à partir de 75 ans (facultatif) :



Joséphine WICKER, 23 février 2018, 85 ans

Antoine GENTNER, 11 avril 2018, 95 ans



Simone KNOBLOCH, 29 avril 2018, 85 ans



Fête de la Victoire

Comme chaque année, à l'occasion d'une fête nationale, nous mettons à l'honneur les anciens combattants de notre village représentants eux-mêmes tous leurs pairs de par le monde. Cette année, M. Le Maire a cité particulièrement M. Antoine GENTNER, suite à la publication de son livre autobiographique qui retrace l'horrible périple vécu sur le front Russe en 1943-44. Merci pour ce témoignage que l'auteur laisse aux générations à venir.



Le discours du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense fut lu par une jeune habitante du village. Cette année, c'est Lisa HEITZ qui a eu ce privilège et les enfants ont déposé la gerbe devant la plaque commémorative des défunts, en présence des Anciens Combattants, M. CARBIENER Conseiller

Départemental, la Municipalité d'Altenheim, Mgr MOKO évêque d'Idiofa, M. Le Curé et de nombreux Citoyens que nous remercions chaleureusement. Un grand merci également à la chorale Ste Cécile, qui a rehaussé la beauté de l'office en conduisant les hymnes européen et national.

Cette belle et importante fête du souvenir suivait l'office religieux dédié aux victimes des guerres au cours duquel 4 enfants ont eu la grâce de communier pour la 1^{ère} fois. Ces cérémonies commémoratives ont aussi pour but de rappeler à la jeune génération que de toutes ces souffrances et de tous ces courages, une Europe libre est née : un héritage dont nous devons tous rester les gardiens vigilants. Le combat pour la paix ne doit jamais s'arrêter.

Un chaleureux vin d'honneur, préparé par des membres du Conseil Municipal et de la Commission d'Action Sociale, attendait tous les participants à la salle polyvalente. Dommage qu'en cette très belle journée printanière, il n'ait pas eu le succès espéré.

Rédactrice : Murielle WICKER

Les Grands Anniversaires 2^{ème} semestre 2018

Olivier DUCLOS
Joseph KNOBLOCH

11 octobre 1943
22 octobre 1938

75 ans
80 ans

Notre doyenne :

Mme Marguerite MARXER : 89 ans

Notre doyen :

M. Antoine GENTNER : 95 ans

Décès

10 mars 2018 : Liselotte MARXER

10 mars 2018 : Bernard ULRICH

11 mars 2018 : Marie-Cécile GSTALTER

15 avril 2018 : Marie-Thérèse MARXER

Agenda des manifestations

6 janvier 2019 :

Fête des enfants et Fête des aînés



N.B. : Les associations qui souhaitent faire paraître une date de manifestation, peuvent le faire savoir à la mairie, afin de l'intégrer dans le prochain bulletin communal.

Réalisation du bulletin communal : Murielle WICKER
Mickaël VOLLMAR